

PROTCOLE SANITAIRE COVID – 19

A partir du 2 Septembre 2021

Ecole de ST PIERRE DE MONS

Tél: 05.56.63.07.11- Email. mairie-stpierredemons@wanadoo.fr

L'ensemble de l'école a été organisée selon les directives et mesures sanitaires gouvernementales du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (cf Cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires année 2021-2022).

DISPOSITIONS GENERALES

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'enseignement en présentiel est privilégié tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures adaptées, le Ministère a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

La distanciation physique

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique entre élèves ne s'applique pas.

Pour les maternelles, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Pour les primaires, dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

A compter du niveau jaune, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Le brassage des élèves

Dès le niveau « vert », les activités scolaires et périscolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves et pendant la restauration).

Les gestes barrières sont appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Le lavage des mains pour les élèves doit être réalisé a minima :

- A l'arrivée dans l'école
- Avant chaque repas
- Après être allé aux toilettes
- Après chaque récréation
- Le soir dès l'arrivée au domicile

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Le port du masque

Le port du masque est proscrit en Maternelle.

Le port du masque est obligatoire en intérieur pour les enfants en Élémentaire à compter du niveau jaune.

Le port du masque est obligatoire en intérieur pour tous les adultes dans l'enceinte de l'école (enseignants, personnels, parents d'élèves) quel que soit le niveau sanitaire.

L'aération et la ventilation des classes et des locaux

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérées au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

Le nettoyage des locaux

Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) et des sanitaires sont réalisés a minima une fois par jour.

Une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels (comme les poignées de portes) est réalisé au moins une fois par jour, voire plus en fonction du niveau sanitaire.

ACCUEIL DES ENFANTS

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école à l'exception des parents d'élèves de petite section (un seul parent par enfant), ils devront porter un masque et se désinfecter les mains à l'entrée de l'école.

Accueil au portail du bas pour la maternelle par le personnel communal.

Accueil au portail du haut pour l'élémentaire par le personnel enseignant.

Pour tous les élèves, prise systématique de la température à l'arrivée et lavage des mains à l'entrée en classe.

CANTINE

Afin de limiter le brassage des élèves, l'entrée dans la salle de restauration ainsi que la sortie se font classe par classe.

Une distance de 2 mètres est assurée entre chaque groupe.

Les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table.

Les repas sont servis à table ; le pain et l'eau sont distribués par les adultes.

Nettoyage et désinfection quotidiens de toutes les surfaces.

GARDERIE

Le matin, les parents se présentent à l'interphone. Après l'ouverture du portail, ils s'avancent jusqu'au 2^{ème} portail (gris) où une animatrice accueille l'enfant. Il en est de même pour le soir.

Pour l'hygiène et la sécurité : application des dispositions prises par ailleurs.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

Selon le protocole sanitaire en vigueur, l'élève sera isolé dans une salle dédiée sous la surveillance d'un membre du personnel jusqu'à l'arrivée du ou des responsables de l'enfant.

Dans l'éventualité d'un cas avéré de Covid-19, le dispositif prévu par les autorités sanitaires sera enclenché, à savoir la fermeture de la classe dès le 1^{er} cas.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel, ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de température égale ou supérieure à 38°C ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19.

De même si l'élève ou un membre du foyer a été testé positivement ou encore identifié comme contact à risque, il ne doit pas se rendre à l'école.

Les parents en informent la directrice de l'école.

Le Maire,


Patrick LABAYLE



